

RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 17/5.06 – Direction de l'instruction publique et de l'entretien des bâtiments

Objet : Demande d'un crédit de CHF 180'000.00 pour le renouvellement du mobilier scolaire, par étapes de 2006 à 2008

PREAVIS N° 14/3.06

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission chargée de l'étude de cet objet, composée de Mme Anne-Françoise COSANDEY et MM. Frédéric AMBRESIN, Didier BRUGGER, Gilbert CHARROT, Jean-Philippe KUFFER et Arthur MERCIER, président rapporteur, s'est réunie le 21 mars 2006. M. Eric BAUER était excusé. Nous remercions Mme Edith CORBAZ, cheffe de service, M. Jean-Claude DELESSERT, responsable du service de conciergerie, ainsi que M. Michel JACQUEMAL, municipal IPEB, pour leurs explications détaillées et leurs réponses à nos questions.

Préambule

La situation étant suffisamment décrite dans le préavis municipal, nous n'y reviendrons pas. Les chaises, tables, pupitres des élèves et des enseignants sont à changer régulièrement. Précisons que le crédit est une enveloppe globale maximum et non un montant fixé d'après des devis, car la décision du matériel à remplacer sera prise à la fin de l'année scolaire, en fonction des urgences éventuelles. Deuxième précision, le Conseil avait refusé en son temps d'inscrire une ligne au budget, préférant demander à IPEB de venir chaque 3 ans avec un préavis. Enfin, une partie du crédit ne sera peut-être pas utilisée en l'état si l'ASIME voit le jour avant 2008. Connaissant les difficultés qui restent à aplanir pour mettre en route cette association intercommunale, il paraît toutefois plus raisonnable de voter le crédit complet.

Discussion

Est-il vraiment judicieux de répartir le crédit sur 3 années, on pourrait obtenir des réductions plus importantes en commandant pour CHF 180'000.00 de matériel qu'avec une commande du tiers ? Mais comme les besoins sont difficilement prévisibles, que les problèmes de stockage de matériel volumineux seraient importants, et que le matériel usagé est souvent recyclé par des petites ONG qui ne pourraient pas gérer un volume trop important, la commission se range à l'avis de ses interlocuteurs en gardant la répartition sur 3 ans.

Sur la question du choix des fournisseurs, des appels d'offre, des comparaisons de prix, la réponse tient en une phrase, classique mais pertinente en l'état : le bon marché est souvent trop cher. C'est ainsi que l'essai de choisir une offre 8% moins cher, il y a quelques années, s'est révélé catastrophique avec du matériel qui n'a pas tenu la route et qu'il a fallu changer entièrement. D'autre part, la gestion des pièces détachées est un élément important du choix, et en gardant le même fournisseur d'année en année, on simplifie grandement cet aspect. Le choix s'est donc à nouveau porté sur la maison Embru, à Bussigny, siège social à Rüti ZH.

Une autre question concernait la vérification, après coup, de l'utilisation judicieuse du crédit. Là également la réponse est assez simple, puisque cette vérification est faite chaque année par la Commission de gestion.

Les déprédations sont moins fréquentes qu'on pourrait le craindre; dans certaines classes à forte rotation, on voit apparaître des trous dans les plateaux qui se creusent comme des caries mal soignées. Dans ce cas, le plateau seul est changé par l'équipe de conciergerie, ce qui permet de prolonger la durée de vie du pupitre.

Aspects financiers

Soulignons simplement qu'en divisant un coût d'équipement global estimé à CHF 8.8 millions par une durée d'amortissement de 30 ans, on arrive à une somme de CHF 293'000.00 par année. C'est dire que la demande de CHF 60'000.00 par an est raisonnable. Ce faible coût peut être mis au crédit de l'équipe de conciergerie, qui fait le maximum en terme d'entretien périodique, de réparations et de changement de pièces pour éviter le plus souvent les interventions externes plus onéreuses. Bien sûr ces personnes sont payées pour ce travail, mais il n'est pas interdit de les féliciter ici pour leur efficacité.

Par ailleurs l'achat de mobilier est parfois inclus dans une rénovation de bâtiment scolaire, c'était le cas avec le Collège de Chanel. A l'inverse, il est arrivé que l'enveloppe prévue pour ce mobilier soit utilisée pour des armoires, dont l'achat était plus urgent que des tables. La commission ne trouve rien à redire à ces choix qui sont de la compétence du service.

Conclusions

Cette demande de crédit est raisonnable, le remplacement régulier du mobilier est judicieux également sous un angle ergonomique, les tables modernes étant plus faciles à régler que les anciennes. La commission unanime souligne le bon travail effectué par l'équipe de conciergerie et vous recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour l'équipement de nouvelles classes et le renouvellement du mobilier scolaire, par étapes de 2006 à 2008;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 36'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

au nom de la commission
le président-rapporteur

Arthur Mercier